

Vos questions / nos réponses

Tests salivaires, sanguins ou urinaires avec Dutch Orange Mix

Par [Profil supprimé](#) Postée le 26/11/2020 15:36

Bonjour, je dois passer le permis dans quelques semaines, j'ai donc dû arrêter le cannabis et pour tenir je prends maintenant de la Dutch Orange, ce que j'aimerais savoir c'est si elle est détectable aux tests salivaires, urinaires ou sanguins, et s'il y a du THC dedans. Merci

Mise en ligne le 27/11/2020

Bonjour,

Les cannabinoïdes de synthèse ne contiennent pas de THC. Ils contiennent des molécules de synthèse qui, fumées, imitent les effets du THC en agissant sur les récepteurs cannabinoïdes CB1 et CB2.

Ainsi que nous vous l'avions indiqué précédemment, les cannabinoïdes de synthèse ne sont actuellement pas dépistables par les tests de dépistage classiques, qu'ils soient urinaires ou sanguins.

Outre la question de la législation, nous nous permettons d'attirer votre attention sur les risques liés à l'usage de cannabinoïdes de synthèse. En effet, s'ils ne contiennent pas de THC, ils sont cependant plus puissants, plus risqués et possèdent davantage d'agents addictifs que le cannabis.

Nous vous joignons ci-dessous le lien extrait de notre « dico des drogues ». Nous vous invitons à prendre connaissance de toutes les rubriques.

Si vous souhaitez évoquer la question sous forme d'échanges, nous sommes également joignables au 0800 23 13 13 tous les jours de 8h à 2h (appel anonyme et gratuit) ou par chat de 14h à minuit.

Bien cordialement

En savoir plus :

- [Cannabis de synthèse](#)